

taient, et contraint à renoncer à ses prétentions et à mettre les religieux de Cluny en possession de la terre contestée (1).

Conrad était rentré dans ses Etats au commencement de l'an 943 ; il parcourut le Lyonnais et passa de là dans le Viennois, où il présida en personne un plaid général, tenu le 27 juin 943, auquel assistaient Vuido ou Guy, archevêque de Lyon, Sobon, archevêque de Vienne, plusieurs évêques, six comtes et un grand nombre de vassaux. Le comte du Viennois (Karl Constantin) y fut condamné à restituer à l'abbaye de Cluny, des biens qu'il lui retenait injustement (2).

Il ne paraît pas cependant que le retour du roi ait apporté aucun changement essentiel au gouvernement des provinces et des comtés, puisque ce fut l'année suivante (944), que le marcion Hugues rendit contre Adhémar le jugement dont nous avons parlé ci-dessus : mais la paix de ses Etats fut troublée par une première irruption des Hongrois (*Ungri*), que Hugues, roi d'Italie, avait forcés de refluer dans les provinces de la Cis-Jurane (3). Ils ravagèrent le Lyonnais dans le courant de l'été de 944, et y commirent des dévastations dont Badinus, abbé de Savigny, fit un tableau lamentable lors du synode tenu à Lyon pour le rétablissement de cette abbaye. « Son monastère fut incendié par les « Hongrois (*Ungri*), et des hommes avides (*tyrannis*) profitant « de la combustion de tous les titres de son couvent, en dévas- « tèrent et en spolièrent toutes les propriétés, de telle manière « qu'il n'a pu sauver ni charte de privilège, ni règle monastique, « sur lesquelles il puisse s'appuyer pour rétablir la discipline « dans la communauté dont il est chef (4). » Ce synode tenu le jour de l'Assomption, 15 août 949, fut présidé par Burchard I, archevêque de Lyon, qui venait de succéder à Vuido ou Guy (5), assisté des évêques suffragants de Grenoble, Châlons, Mâcon, le

(1) Chart. de Cluny, cote A, f. 17, n° 36 (Rivay. l. c. n° 53).

(2) Dipl. Conradi regis (jurenensis), apud Bouquet, IX, 696.

(3) Luitprand. Hist. lib. V. C. 8 (Muratori, Ann. d'Ital. VIII, 41).

(4) Charta Burchardi I archiep. Lugdunensis pro monast. Saviniacens. (chart. de Savigny, f. 11, Chifflet, Hist. de Tornus, preu. p. 282.

(5) Voy. la charte citée ci-dessus, n° 8.